



COMITÉ TECHNIQUE METEO-FRANCE

Vendredi 4 mai 2018

Compte-rendu CFDT-Météo

**Les projets de textes concernant la mise en œuvre du RIFSEEP (ITM, TSM) sont étudiés.
La nouvelle prime RIFSEEP va remplacer les primes ITS.**

Des arrêtés (des textes réglementaires) mettent en place et fixent les planchers et les plafonds de cette nouvelle prime RIFSEEP. Ils ne faisaient guère l'objet de négociation.

La note de gestion interne à Météo-France décrit sa mise en œuvre pour les ITM et TSM. C'est elle qui contient ces fameux groupes de fonction tout à fait insatisfaisant du côté des TSM. La diversité de métiers valait une étude poussée des fonctions que n'a pas fait la direction.

Sous l'impulsion de l'ensemble des représentants des personnels, la présentation de ce 4 mai a été corrigée, **le groupe 1 inclut désormais : "Pupitreux spécialisés CNC et techniciens de production à DirOP/PG/MOP faisant l'objet d'assignation permanente à tenir leur poste en cas de grève"**.

Les discussions en CT-EP de ce 4 mai ont enfin tourné à la négociation.

Et à force d'argumentation et de persuasion, la direction accepte de passer, **chez les TSM : dans le groupe 1 « les prévisionnistes Médias »** qui assurent des nuits en faisant les réponses aux médias en lieu et place des ITM (présents uniquement de jour dans le service), et **chez les ITM, dans le groupe 2 « les prévisionnistes PG »**, responsables du cadrage national, seuls à assurer une production nationale au-delà de J+3 mais aussi seuls prévisionnistes de DirOP à figurer dans le groupe 3. Le combat avait un assez faible impact financier¹, mais était très symbolique (et difficile). Le point de satisfaction est que le p-dg veut un exercice de pesée des postes TSM rapidement refait.

Les postes « informatiques », les postes dits « fonctionnels » (avec ITSF) sont supprimés.

Ces postes ex-fonctionnels, ex-dotés d'une « ITSF », sont positionnés principalement dans le groupe 2 de la pesée des ITM. Pour un agent sans prime particulière aujourd'hui, l'intérêt (financier) à y muter est affaibli : + 180 € + une prime de mobilité (donc + 300 € si on vient du groupe 3 des ITM, + 100 € si on vient du groupe 2). Dans l'ex-système d'ITS, on gagnait en général 1673 € d'ITSF. A l'avenir, une « génération future » (sortie d'ENM) allant sur cet ex-type de postes ne touchera que + 180 € en plus par rapport à la prime de base.

Les 635 primes « ITSF » ne visaient pas que des postes ITM ; ils visaient à la fois des fonctions complémentaires (voire liées aux restructurations) et des postes particuliers dits postes fonctionnels. Les premières sont conservées mais les postes fonctionnels primés ITSF ne le sont donc qu'à hauteur de 180 €. La CFDT-Météo s'attendait à une marche plus haute mais les réticences autour de la table de concertation étaient nombreuses ; la DRH a arbitré en faveur de « + 180 € ». Ces postes désormais ex-fonctionnels sont environ 450, parmi lesquels on trouve des postes TSI de maintenance en région, 153 postes à « responsabilité particulière », les commerciaux, etc.

Tabula rasa.

En revanche, l'ensemble des postes « à + 180 € » (qui regroupent le groupe 1 des TSM et le groupe 2 des ITM) concerne environ 800 agents. 1300 agents seront sur des postes à la « prime de base ».

Ainsi, pour l'avenir, les postes ex-fonctionnels (ITSF) ont été éliminés, un certain égalitarisme financier¹ a été adopté entre les groupes, hormis pour le groupe CUT, qui se distingue avec des niveaux plus élevés (+ 1400 € par an pour CUT1, + 4450 € pour CUT2).

¹/ 15 € de plus par mois, 180 € par an, qui est la différence financière entre groupe 1 et groupe 2 chez les TSM ou entre groupe 2 et groupe 3 chez les ITM (

Pour ce qui concerne les conditions de bascule d'un régime (ITS) à l'autre (RIFSEEP) :

Les primes informatiques ont été intégrées dans les bases des primes à payer aux agents (condition : en bénéficiant au 1^{er} juillet 2017), cela paraît positif à la CFDT-Météo car en cas de mutation, les agents ne risquent pas de les perdre et de se retrouver au... taux inférieur de l'ITS actuelle. Les postes fonctionnels n'existant plus, les primes ITSF ont aussi été intégrées pour les agents en bénéficiant au 1^{er} juillet 2017 : les agents ne les perdront pas en cas de mutation.

A noter, chez les ITM : un agent bénéficie de + 1 400 € lorsqu'il devient Hors Classe.

Chaque agent recevra un bilan précis de ses conditions de bascule au 1^{er} juillet 2017.

Rappel : le régime le plus favorable (application à titre dérogatoire des dispositions de l'arrêté ITS ou application du nouveau dispositif RIFSEEP) sera appliqué jusqu'aux CAP de mobilité de printemps 2018 incluse.

Comment augmenter son niveau de prime ?

Un agent ne peut plus viser des postes avec des + 1673 € (cf. précédemment). Hors postes CUT, lorsque différence il y a entre des groupes de poste, elle est de 180 €. Il y aura aussi des primes à l'occasion d'une mutation : + 300 € ou + 100 € (ITM), + 150 € ou + 50 (TSM), par an. Enfin, il faudra faire valoir son expertise auprès de son directeur. Celui-ci pourra revaloriser le niveau de primes des agents.

Ce qui est tout à fait nouveau.

Le p-dg a promis que les directives qui cadreront les revalorisations par les directeurs seront exposées au CTEP. Nous espérons donc pouvoir agir sur ces directives.

Par exemple, exiger que ceux qui ont basculé sans primes informatiques ou sans ITSF intégrées soient les premiers bénéficiaires (d'après l'estimation CFDT-Météo, cela représente 440 ITM ou IDT hors CUT, et le même nombre 440 TS1 ou CT hors CT9).

Ceux qui n'auront bénéficié d'aucune revalorisation à la bascule sont, d'après l'estimation CFDT-Météo, au nombre de 1450.

Les organisations syndicales devront être particulièrement vigilantes à ce que l'intégralité de l'enveloppe budgétaire de cette prime soit bien utilisée : pas de gabegie sera le mot d'ordre.

Alors, un plus grand nombre d'agents devrait voir son niveau de primes augmenter chaque année par rapport à l'ensemble de ces dernières années.

L'évolution des textes encadrant le RIFSEEP lors de la concertation de ces derniers mois :

Concertation ne signifie malheureusement pas « négociation », mais uniquement « discussion ».

C'est principalement la note de gestion interne à Météo-France dont le projet nous a été soumis qui a fait l'objet de concertation. Elle décrit la mécanique du dispositif.

Par rapport à ses versions précédentes, outre les avancées dans la pesée des postes TSM déjà mentionnées plus haut, la note de gestion de ce CTEP du 4 mai présente :

- *des points d'amélioration :*

- chez les TSM, il n'y a plus de baisse de primes lors d'une mutation vers le groupe 2
- chez les ITM, il n'y a plus de baisse de primes lors d'une mutation du groupe 2 vers le groupe 3
- chez les TSM, un recouvrement avec un poste ITM apporte 800 € à l'agent au lieu de 400 €
- chez les ITM, un recouvrement avec un poste IPEF apporte 1200 € à l'agent au lieu de 600 €
- lors de cette séance de CTEP du 4 mai, le cas des primes complémentaires (assistant de prévention, référent armées, correspondant qualité, ou celles associées aux assistances sportives) a fait l'objet de négociation. Le résultat en est une ré-évaluation à 1673 € contre 1080 € dans le projet de départ. C'est un point de satisfaction ; ce n'est aussi qu'un retour au niveau actuel.

La CFDT-Météo avait demandé ces améliorations à la direction.

Nous faisons valoir d'une part que les baisses de primes risquaient de freiner les souhaits de mutation. D'autre part, sur les « recouvrements », la CFDT-Météo a acté la progression, mais il faut aller plus loin sur le principe du « à travail égal, salaire égal », IPEF ou ITM sur un recouvrement IPEF/ITM, ou sur un recouvrement ITM ou TSM sur ITM/TSM : viser un même niveau de primes.

- les points de régression :

- le p-dg a abaissé le niveau de primes (de 70 € par mois) des intervenants sur Radio-France entre le CTEP d'avril et celui de ce 4 mai, faisant suite à certaines remarques au précédent CTEP. La CFDT-Météo est contre les baisses de niveau de primes et l'a fait savoir.
- chez les ITM, prendre un poste CUT ne rapportera « plus que » 1400 € en plus de son niveau de primes au moment de la mutation, avec un socle (montant minimum) à 13 850 €. La prime de CUTnonCUT est supprimée², elle valait 2247 € qui s'ajoutaient à l'ITS de 12 329 € pour un « simple ITM » (soit un niveau de 15 576 €). Cette hypothèse d'ITM prenant un poste CUT s'avère très rare du fait que ces postes sont réservés en priorité aux IDT.

La CFDT-Météo est opposée aux baisses de primes pour qui que ce soit, nous tentons de tirer les primes vers le haut.

Au global, la bascule de l'ITS au RIFSEEP pour les agents en poste, sera positive. Ajoutés à la revalorisation de 1% des primes au 1^{er} juillet 2017 pour tous, les arrondis et les réajustements à hauteur des socles vont concerner 850 personnes et rapporter aux agents 1,2 % de primes.

La CFDT-Météo a partagé ses votes.

Le dispositif du RIFSEEP s'impose à Météo-France, il individualise les primes, nous avons voté contre les textes qui le mettent en place.

L'analyse de la note de gestion interne à Météo-France, de ses évolutions successives et les fragments de négociation ayant abouti (pas de baisse des niveaux de primes en cas de mutation vers un groupe « inférieur », augmentation en cas de mutation vers un groupe supérieur ou au sein d'un même groupe, pesée des postes améliorée, montants doublés pour les recouvrements, bascule avec un bénéfice immédiat vers 850 agents) **nous ont conduit à ne pas voter contre.**

La CFDT-Météo s'est abstenue sur le projet de note de gestion.

La réorganisation des services rendus à l'aéronautique

La centralisation des productions est actée.

La direction a demandé aux agents de DSM/Prévi aéro de choisir la moins mauvaise solution entre un poste commençant à 05h45 et un poste de nuit. Le poste de nuit a été préféré.

Le poste de jour exigeait une prise de poste très matinale, voire nocturne (05h45 dans le cas d'une centralisation partielle comme il est envisagé dans un premier temps, avec deux premières régions stoppant la production régionale fin 2018 et début 2019. Encore plus tôt en cas de centralisation totale). Le poste de nuit permet une réalisation du GAFOR de fin de nuit, mais provoque une augmentation du travail de jour, qui sera réparti sur les trois postes de jours³.

Produire un bulletin au moment où il a le plus de chance d'être utilisé est essentiel pour les prévisionnistes DSM/prévi/aéro. Aussi, personne ne souhaite un décalage des heures de production. Au final, il y aura bien des pics de surcharge d'activité, et des creux avec une bien moindre activité, avec des nuits supplémentaires pour les agents de Météo-France.

² Cette prime était servie aux IDT perdant en indices lorsqu'il devenait CUT. Désormais cette perte est compensée avec un écart augmenté de + 240 par an entre primes d'un poste CUT et primes d'un IDT.

³ Le travail supplémentaire de journée ne peut être assuré par le poste - très chargé tout le temps - réalisant les Temsi Euroc et la surveillance du VAAC (volcans). La charge du poste CVM (centre de veille météo) qui produit les messages Sigmet est plus variable. Le GAFOR s'ajouterait entre 09h30 et 13h30 sur ce poste avec un risque de tensions importantes en cas d'intempéries et de contacts avec les 5 CRNA ou/et s'il y a de la coordination avec d'autres services météos européens. Les charges du poste France sont souvent importantes, mais ce poste réaliserait le GAFOR l'après-midi.

Dans la discussion, il est rappelé que les productions vont être centralisées progressivement. DSM/Aéro/D reconnaît qu'une reprise de l'ensemble des productions n'aurait pas été réaliste. Concernant le travail de nuit, il estime que les activités autour de l'aéronautique sont forcément H24 avec des charges d'activités très proches la nuit et le jour.

Il met aussi en avant que l'optimisation de l'organisation-cible (les tableaux de bord) est discutée localement : c'est une démarche la plus « collaborative » possible qui est mise en œuvre.

Acquérir l'expertise montagne sera compliqué. Il est demandé que des visites de collègues de DSM/Prévi/Aéro puissent être faites en région. La direction est mise en garde : elle doit porter la meilleure attention possible aux prévisionnistes des DIR durant la période de transition.

Le p-dg charge DSM/Aéro/D de conduire cette action.

En conclusion, la CFDT-Météo reste opposée à cette centralisation du fait des déséquilibres qu'elle crée à DSM/Aéro, de sa mise en œuvre qui va compliquer les conditions de travail, ainsi que de la perte des échanges qui existaient entre DSM/prévi/aéro et les prévisionnistes des DIR, éliminés.

La direction précise que la production du bulletin Vol à Voile va être arrêtée sous sa forme actuelle ; une production cartographique sera faite. Le 12 15 reste en région. Cependant, on objecte que la centralisation de la production (avec le Temsi à horizon 2020) ne permettra plus un travail collaboratif et d'alimenter les réflexions 12 15 : le risque est une perte de qualité.

Vote unanime négatif

Le mode opératoire relatif à la continuité du service public au sein de Météo-France en cas de grève fait de nouveau l'objet d'un vote unanime négatif

Vote unanime négatif

Le nombre de comités techniques locaux ("spéciaux de service", les CT SS) est définitivement revu à la baisse.

Un CT SS géant est créé pour les services à Toulouse, mélangeant tous les métiers, tous les services. Il est créé au nom de la nécessité de se concerter entre services. Le p-dg exige que les 5 directeurs concernés (DSI, DSO, DirOP, DSM, DCSC) soient systématiquement présents lors des trois réunions annuelles prévues. La direction commerciale (D2C) a été sortie du lot, comme si la concertation entre les services producteurs et cette direction n'était pas essentielle. Pour la CFDT-Météo, cela n'est absolument pas cohérent avec le discours du président.

Celui-ci répond qu'il a privilégié un rapprochement des CTSS dont les métiers sont de nature proche. D2C, D2I sont donneurs d'ordre et donc rassemblés (au sein du CTSS DG-D2C). Il souligne que des instances locales de concertation (des « ILC » sous forme de Groupes de Travail, GT) se tiendront. Il se dit très attaché « à ce que le lieu de concertation strictement formel reste les CT officiels : c'est bien là que les décisions sont présentées et actées (avec éventuellement des votes). Les ILC sont des instances informelles où l'on prépare, l'on écoute. Elles participent à l'élaboration des observations, des recommandations et à la prise en compte des inquiétudes.

Il peut y en avoir autant que nécessaire. Il ne peut pas y avoir trop de règles administrant ces ILC (autant de règles que pour les CT-SS) : il faut de la souplesse. ».

Notre crainte est que la teneur des échanges qui y sont tenus ne soit pas fidèlement retranscrite.

La CFDT-Météo cite le cas du GT sur le temps de travail. La direction avait précisé, sur l'astreinte, que les 7 heures de repos en astreinte devaient être comptés comme du temps de travail. Au final, la réponse de la direction a disparu du compte-rendu. La direction répond que celui-ci sera corrigé : « ce n'est qu'un projet de compte-rendu. La direction n'est pas en réunion de travail pour faire des déclarations qui feraient plaisir aux représentants syndicaux puis les effacer : ce point sera donc clairement précisé dans le compte-rendu final ». Le p-dg ajoute : « Oui, il y aura des comptes-rendus pour les ILC, comptes-rendus qui pourront être élaborés contradictoirement donc qui

pourront être amendés ».

Du côté des syndicats, il faudra donc évaluer le fonctionnement de ces « instances locales de concertation ». L'engagement du p-dg à ce qu'elles se tiennent est un pis-aller de la suppression de certains Comités Techniques.

Le p-dg a accordé une concession concernant les CHS - Conditions de Travail (CHS-CT) locaux, celui de Saint-Mandé, Trappes ne fusionnera pas avec le CHS-CT DIRIC.

Les agents en télétravail ou travail à distance relèvent de deux CHS-CT :

- pour ce qui concerne leur environnement de travail, du CHSCT du site ou de la DIR territorialement compétente,
- pour ce qui concerne l'activité de leur service, du CHSCT compétent pour ce service.

La CFDT vote contre la réduction du nombre de CT. Vote unanime négatif

Elle s'abstient sur le nombre de CHS.

La CFDT-Météo observera avec attention les engagements de la direction à faire vivre le dialogue social.